



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CENTRES DE PREMIERE INTERVENTION

**REPLACEMENT DE MENUISERIES EN FAÇADE ET POSE D'UNE PORTE
SECTIONNELLE AU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE SAILLY-LABOURSE -
DEPÔT D'UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay va procéder au remplacement de menuiseries en façades et à la pose d'une porte sectionnelle Centre de Première Intervention situé sur le territoire de la commune de Sailly-Labourse (62113, 29 rue Mongy,

Considérant qu'il y a lieu conformément au code de l'urbanisme, de déposer une demande de déclaration préalable relative à cette opération,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les autorisations prévues notamment par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code forestier et le code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Le Président,

DECIDE de déposer une demande de déclaration préalable pour les travaux concernant le remplacement des menuiseries en façade et à la pose d'une porte sectionnelle au Centre de Première Intervention situé sur le territoire de la commune de Sailly-Labourse (62113), 29 rue Mongy, et de signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **24 SEP. 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 SEP. 2024**

Et de la publication le : **27 SEP. 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,

HENNEBELLE Dominique


HENNEBELLE Dominique